



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 105263

Texte de la question

M. Patrick Balkany attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la nécessité d'offrir aux personnes âgées de plus de 65 ans, sur la base du volontariat, la possibilité d'effectuer des stages de remise à niveau pour la conduite. En effet, les plus de 65 ans deviennent plus vulnérables face à la conduite. Si l'âge n'est pas un handicap qui interdit de conduire, il ne faut pas, néanmoins, négliger certains effets du vieillissement qui agissent directement sur la vision, l'audition et surtout sur les réflexes et les capacités de réaction. Il paraît ainsi nécessaire de proposer des stages gratuits aux personnes âgées qui souhaiteraient effectuer une remise à niveau et adapter leur conduite. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105263

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3571

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)